

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – CODDEVILLE Séverine – DUHAMEL Camille – GUILLAIN Romuald – LETURGEZ-WADOUX Margareth – VANHEEGHE Pierre – Emmanuel RYCKEBUSCH – Emmanuel SCHRYVE – DEVULDER Elodie - Richard JOHNSON – Eric HERMANT – Vincent LACRESSONNIERE – Hélène GOUBET – Viviane DECODTS

Absent excusé :

Monsieur Grégory BECK a donné pouvoir à Madame Elodie DEVULDER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1/ Projet de construction d'un bâtiment neuf susceptible d'accueillir la maison des assistantes maternelles :

Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable de bâtir la maison des assistantes maternelles sur le terrain de football.

Il est souhaitable de faire une pré étude afin de faire des esquisses de plan et donner des coûts prévisionnels, Monsieur le Maire a donc pris contact avec le cabinet de maîtrise d'œuvre et ingénierie du bâtiment, David Huyghe de Steenvoorde, qui propose une étude au prix de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC. Ce coût sera intégré dans le prix global du bâtiment. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches concernant cette opération.

Madame Séverine CODDEVILLE soulève la question de louer une maison pour y installer une assistante maternelle le temps que le projet se fasse.

2/ Bilan de la ducasse et de la fête de la musique :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH remercie l'association « bientôt la fête de la musique » pour l'organisation de la fête de la musique qui s'est déroulée le 23 juillet 2021. Il félicite Hélène GOUBET, Présidente de l'Association, pour la coordination qu'elle a effectuée.

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH remercie les membres de la commission des fêtes pour l'organisation des festivités de la ducasse.

La ducasse s'est déroulée dans une belle et bonne ambiance en dépit du temps et l'annulation du feu d'artifices en raison de la météo.

La commission des fêtes se réunira fin septembre 2021.

4/ Subvention exceptionnelle à l'association « Bientôt la fête de la musique » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie une subvention exceptionnelle de 90 € à l'association « bientôt la fête de la musique ».

5/ Avancement des travaux :

Monsieur le Maire un point sur les travaux de l'aire de jeux, il reste à faire quelques aménagements.

Les travaux de la Boeren Weg Ouest sont pratiquement terminés.

6/ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Monsieur Romuald GUILLAIN indique qu'il est possible d'exonérer les immeubles situés dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural définies au III de l'article 14164 G du Code Général des Impôts. Le Conseil Municipal octroie par 14 voix pour et une abstention une exonération de 50 % de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles rattachés à un établissement exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du Code Général des Impôts.

7/ Information sur le PPRI :

Monsieur le Maire indique que la Commune n'est plus concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation donc les dispositions de celui-ci ne peuvent plus impacter les projets d'urbanisme.

8/ Conseiller Numérique :

Monsieur Romuald GUILLAIN indique que la Commune d'Arnèke a recruté une conseillère numérique et qu'elle a proposé aux différentes communes du secteur de s'associer. Les Communes associées sont les communes de Buyssecheure, Ochtezeele, Rubrouck et Zermezeele. L'Etat verse à la Commune d'Arnèke une subvention de 50 000 €. La conseillère numérique est recrutée pour une durée de 2 ans. Une permanence hebdomadaire sera mise en place à la médiathèque sur rendez-vous préalable à la mairie.

L'objectif de la mission du conseiller numérique est de faciliter l'accès à l'outil informatique. Cette opération coûtera à la Commune plus ou moins 70 € par mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

9/ Retrait de communes au SIDEN/SIAN :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de différentes communes au SIDEN/SIAN.

10/ Modification des statuts de la CCFI :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts de la CCFI qui consiste à prendre la compétence « usages numériques et nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de numérique éducatif concernant les écoles du premier degré ».

11/ Enquête publique concernant la Société loos Energies Agricoles :

Monsieur le Maire indique que la société loos Energies Agricoles va installer un bâtiment de méthanisation et que la Commune de BUYSSCHEURE est concernée par le plan d'épandage. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au plan d'épandage par 14 voix pour et une abstention.

12/ Cantine scolaire :

Le tarif de la cantine passe de 2, 60 € à 2, 65 € au 1^{er} octobre 2021. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

13/ Recensement de la voirie communale :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le tableau de la voirie communale et autorise Monsieur le Maire à le présenter en Préfecture pour modifier le montant de la dotation globale de fonctionnement 2022.

Le Maire,
Marc DEHEELE